



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 10 février 2020 à 19h30 en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. DM-2019-0013 :

Adresse : lot vacant, chemin de la Péninsule

Lot(s): 100-29-2-P, rang 4, Canton de Beresford

Objet : Permettre la création d'un lot :

- d'une superficie de 273,3m², alors que le règlement de lotissement 2013-058 prévoit une superficie minimale de 18,000m² pour un lot situé à moins de 300 mètres du lac Manitou;
- avec un frontage de 26,21 mètres, alors que le règlement de lotissement 2013-058 prévoit un frontage minimal de 100 mètres pour un lot situé à moins de 300 mètres du lac Manitou;
- avec une profondeur de 38,59 mètres, alors que le règlement de lotissement 2013-058 prévoit une profondeur minimale de 100 mètres pour un lot situé à moins de 300 mètres du lac Manitou;
- ayant pour effet d'accroître la dérogation déjà existante d'un terrain par rapport à la réglementation municipale.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 30 janvier 2020

Josiane Alarie
Directrice générale et secrétaire-trésorière